

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
SERIGNAN DU COMTAT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de SERIGNAN-DU-COMTAT
Séance du 26 mars 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

L'an deux mille quinze le vingt-six mars, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, le dix-neuf mars deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. Julien MERLE, Maire

Présents :

MM Julien MERLE, Stéphane VIAL, Mme Lydie CATALON, M. Alban DUMAS, Mme Bérandère DUPLAN, M. Jean-Pierre TRUCHOT, Mmes Annie BOURCHET, Josette PACINI, M. Marc GABRIEL, Mme Catherine BOURACHOT, MM Jean-Marc SABATIER, Jean-Pierre CAUVIN - OWEZARZAK, Mme Patricia CHAUSSINAND-BISCARRAT, MM Raphaël BERNARDEAU, Hervé HARDY, Mme Marie DUFFRENE

DATE DE LA CONVOCATION
19 MARS 2015
DATE D'AFFICHAGE
19 MARS 2015

Tarifs de location des salles municipales
--

Représentés :

Mme Isabelle SUREL	par	M. Alban DUMAS
M. Patrice MARZIANI	par	Mme Marie DUFFRENE
M. Julien MOINET	par	M. Julien MERLE

Mme Josette PACINI est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. Jean-Pierre TRUCHOT.

Vu la délibération en date du 2 mars 2010 portant notamment tarification des salles municipales ;
Considérant la nécessité d'une mise à jour des tarifs des salles municipales.

TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES

	Règles	Cautiion	Sérignanais et agents communaux	Associations	Extérieurs
Achaume	Pas de repas les soirs sauf dérogation	300 €			
1 Jour			180 €	Gratuit	
2 Jours			220 €	Gratuit	
				A partir 20 h pour réunions	
Moulin		300 €			
1 Jour			150 €	Gratuit si libre	
2 jours			250 €	Gratuit si libre	
Diane de Poitiers	Pas de repas	300 €			
1 jour	pour expo		50 €		80 €
2 Jours	pour expo		idem 1 jour		120 €
1 Semaine	pour expo		150 €		300 €

Agents communaux et élus : gratuité une fois par an ou emprunt mobilier pour 50 personnes.

TARIFS JOURNEE LOCATION COMPLEXE SOCIO CULTUREL

Prestations	Caution	Tout utilisateur Sérignarais et agent communal	Particuliers extérieurs	Entreprises extérieures	Associations extérieures	Associations locales
Totalité du complexe + journée supplémentaire consécutive	1 000 €	500 €+100 €	1 000 €+200 €	1 100 €+200 €	700 €+200 €	300 €+100 €
SALLE/BAR + journée supplémentaire consécutive	1 000 €	400 €+100 €	800 €+200 €	900 €+200 €	600 €+200 €	200 €+100 €
BAR seul	500 €	150 €	200 €	200 €	200 €	100 €
Régie	500 €	Non loué	Non loué	gratuit	gratuit	gratuit
Démontage scène		200 €	200 €	200 €	200 €	200 €

Associations locales :

1 journée de location gratuite par an avec possibilité d'un jour supplémentaire consécutif à 100 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ de valider les tarifs des salles communales et du centre socioculturel La Garance tels que présentés ci-dessus ;
- ✓ de décider d'une mise en application de ces tarifs à partir du 1^{er} août 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

DECIDE :

- ✓ de **VALIDER** les tarifs des salles communales et du centre socioculturel La Garance tels que présentés ci-dessus ;
- ✓ de **DECIDER** d'une mise en application de ces tarifs à partir du 1^{er} août 2015.

Vote : délibération adoptée à l'**unanimité** des membres présents et représentés. **POUR : 19.**

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le : 20/04/2015

et publication ou notification le : 29/04/2015



Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Julien MERLE